

TD - Les grandes lois républicaines

Grâce aux élections, les républicains ont des majorités de plus en plus larges au Sénat et à la Chambre des députés. Soucieux d'accomplir les promesses de la Révolution française, ils font adopter d'importantes lois qui étendent les libertés des Français dans divers domaines.



CHRONOLOGIE

30 juin et 29 juillet 1881 Loi sur la liberté de réunion ; loi sur la liberté de la presse.

21 mars 1884 Loi Waldeck-Rousseau sur la liberté syndicale.

5 avril 1884 Loi sur les pouvoirs municipaux.

27 juillet 1884 Loi Naquet autorisant le divorce.

1^{er} juillet 1901 Loi sur les associations.

1 La liberté de réunion

a. La loi du 30 juin 1881

« **Art. 1** Les réunions publiques sont libres. Elles peuvent avoir lieu sans autorisation préalable [...]. »

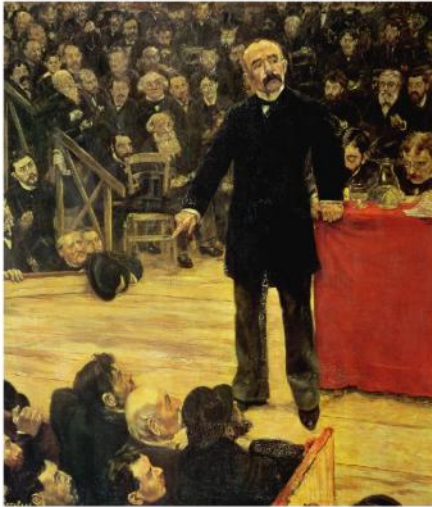
Art. 2 Toute réunion publique sera précédée d'une déclaration indiquant le lieu, le jour, l'heure de la réunion [...]. La réunion ne peut avoir lieu qu'après un délai d'au moins vingt-quatre heures [après la déclaration].

Art. 3 Ce délai sera réduit à deux heures pour les réunions publiques électorales. »

b. Une réunion publique en 1885

Jean-François Raffaëlli, Georges Clemenceau prononçant un discours au cirque Fernando, huile sur toile, 205 x 243 cm, vers 1885 (Musée national du château de Versailles).

Le député **radical** Georges Clemenceau tient une réunion publique à Paris, au cours de la campagne pour les élections législatives de 1885.



VOCABULAIRE

Congrégation : ordre religieux ayant une vocation précise (santé, enseignement, soins aux pauvres et aux personnes âgées...).

Radical : aile gauche du mouvement républicain.



2 La liberté de la presse

a. La pénétration de la presse dans les campagnes

Supplément illustré du Petit Journal, 19 janvier 1902.

Grâce à la loi de 1881, la presse, diffusée par abonnement ou à la criée par des camelots, gagne trois millions de lecteurs entre 1880 et 1914.

b. La loi du 29 juillet 1881

« **Art. 1** L'imprimerie et la librairie sont libres. »

Art. 5 Tout journal et écrit périodique peut être publié sans autorisation préalable et sans dépôt de cautionnement¹. »

¹ L'autorisation préalable soumettait la publication à l'avis des autorités ; le cautionnement imposait le versement d'une somme de garantie parfois difficile à réunir.

5 La liberté d'association

a. La loi de 1901

« Titre I

Art. 2 Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable [...].

Art. 3 Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du gouvernement, est nulle et de nul effet [...].

Titre III

Art. 13 Toute **congrégation** religieuse peut obtenir la reconnaissance légale par décret rendu sur avis conforme du Conseil d'État [...]. La reconnaissance légale pourra être accordée à tout nouvel établissement congréganiste en vertu d'un décret en Conseil d'État. La dissolution de la congrégation ou la suppression de tout établissement ne peut être prononcée que par décret sur avis conforme du Conseil d'État.

Art. 16 Toute congrégation formée sans autorisation sera déclarée illicite. »

3 La création des syndicats professionnels

« **Art. 2** Les syndicats ou associations professionnelles [...] exerçant la même profession, des métiers similaires ou concourant à l'établissement de produits déterminés, pourront se constituer librement sans autorisation du gouvernement. »

Art. 3 Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux ou agricoles.

Art. 5 Les syndicats professionnels [...] pourront librement se concerter pour l'étude et la défense de leurs intérêts [...].

Art. 6 Les syndicats professionnels de patrons ou d'ouvriers [...] pourront employer les sommes provenant de cotisations. »

Loi Waldeck-Rousseau, 21 mars 1884.

4 L'élection des maires

« Le maire [...] est le gestionnaire de la commune, [qui] a besoin de la confiance de la population au milieu de laquelle il vit, dont il doit être le représentant sympathique et le guide naturel. Or il faut [...] que ce maire soit l'élu de son conseil municipal [...]. S'il y a pour toutes les populations de la France, une réforme à laquelle elles soient attachées, du fond de l'âme, c'est celle qui assurera la liberté et l'indépendance de la commune [...] parce que pour le citoyen le plus humble comme pour le plus élevé, la commune [...] c'est le berceau, le foyer et la tombe [...]. Il est indispensable que celui qui doit être placé à la tête de la commune soit véritablement désigné par le suffrage de ses pairs, de ses amis, de ses concitoyens ; s'il n'est que l'agent imposé par le préfet, il n'est qu'un sujet d'opposition et de conflit avec la commune. »

Léon Gambetta, discours d'Avignon, 9 février 1876.



Illustration parue dans Le Petit Journal, 10 mai 1903.

Le gouvernement n'autorise l'existence que de 5 congrégations. Les autres sont interdites après un vote de la Chambre des députés en 1903 : 10 000 établissements congrégationnistes sont donc fermés.

b. L'expulsion d'une congrégation non autorisée

Doc. 1 En quoi la loi la liberté de réunion sert-elle la liberté d'expression et facilite-t-elle la vie politique ?

Doc. 2 Qu'est-ce qui a permis une meilleure pénétration de la presse dans les campagnes françaises ?

Doc. 3 Sur quelle autre liberté la loi libéralisant le syndicalisme s'appuie-t-elle ?

Doc. 4 Par quel mécanisme le maire doit-il être élu et pour quelles raisons selon Gambetta ?

Doc. 5 Est-ce que la liberté d'association est totale ? Justifiez votre réponse.
